



Impossible de faire dupliquer mes papiers

Par **Julie91**, le **08/01/2018** à **18:21**

Bonjour,

J ai besoin de votre aide, je vous explique. J ai un titre de séjour en 10ans, et la nationalité angolaise. Cet été j ai perdu mon titre de séjour, et sans avoir le temps de le refaire, j ai désormais perdu mon passeport. Le seul problème c est que ni mes parents ni moi n avons d actes de naissances, ni de carnet de famille.. je ne peux aller au consulat, je n ai rien pour prouver mon identité.

Que faire ? Aider moi svp...

Merci d avance

Par **amajuris**, le **08/01/2018** à **19:15**

bonjour,

quand on a un passeport dans un pays étranger, il est toujours recommandé de faire des photocopies de ce passeport, avec une copie que vous laissez à une personne dans le pays d'origine et une copie que vous gardez, pendant votre voyage, dans un autre endroit que le passeport.

quand on perd un passeport, il faut commencer par faire une déclaration de perte à la police. ensuite, se rendre dans votre consulat, pour déclarer cette perte et demander un nouveau passeport.

sur le site de votre ambassade en france, il est prévu l'émission de passeport.

quand on perd ses papiers, il est généralement difficile de prouver son identité mais les

services ayant émis le passeport, ont conservé la trace de la demande d'émission du passeport perdu.
salutations

Par **citoyenalpha**, le **11/01/2018 à 05:10**

Bonjour

pour votre passeport : veuillez vous rapprocher de votre ambassade. Les ambassades sont habitués à gérer leurs ressortissants n'ayant plus de pièces d'identité.

pour le titre de séjour français : Pour rappel toute perte de pièce d'identité doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services de police ou de gendarmerie. Vous devrez entamer une demande de renouvellement de votre passeport avant de pouvoir demander un duplicata de votre carte de séjour.

http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/content/download/13526/132014/file/Liste_Pieces_duplicata_Fev_2016.pdf

Restant à votre disposition